



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2015

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine.

Excusé : DOHR Hervé

Le conseil municipal évoque le souvenir de Denis VAUTRIN, ancien maire, décédé le 13 août 2015. Il était porteur de profondes valeurs humaines et combattait toute forme de discrimination. Il ne ménageait pas son énergie pour maintenir des relations harmonieuses au sein du village.

Décisions du conseil

- Il n'exerce pas son droit de préemption sur la maison 21 rue St Laurent et la parcelle ZC 75 lieu dit « La Boutte ».
- Le conseil décide de réaliser un gravillonnage bicouche sur la route de Martincourt pour y finaliser les travaux.
- Le conseil établit l'agenda sur l'accessibilité des établissements recevant du public qui doit être rendu à la Préfecture de Meurthe et Moselle pour le 27 septembre 2015.
- Le conseil révisé l'application des cautions et charges aux loueurs de la salle des Chapelines :
 - une caution de 500,00 € pour la salle, son mobilier et son matériel.
 - une caution de 60,00 € pour le ménage.
 - Les verres, assiettes, couverts cassés ou manquants seront facturés en sus.
- Suite à la proposition de la CCT concernant l'aménagement de la signalétique à l'intérieur du village, le conseil décide de ne pas donner de suite à cette proposition qui doublerait en grande partie un équipement déjà existant et réduirait la visibilité des automobilistes aux intersections et la circulation des piétons sur les trottoirs.
- Suite à la proposition de la commission des bois, le conseil décide de ne pas faire de coupe de bois cet hiver afin de préserver la forêt. Il n'y aura donc pas d'affouage cette année.

Informations

Les Brioches de l'Amitié fêtent leurs 40 ans. La distribution se fera du 5 au 11 octobre prochains.

Repas des Aînés, il aura lieu le dimanche 22 novembre 2015 à 12 heures.

Rentrée scolaire, le Syndicat Intercommunal Scolaire maintient le transport méridien.
Les activités périscolaires sont fixées à 2,00 € par enfant et par semaine, les inscriptions se feront dans les semaines qui suivent la rentrée. Les horaires de garderie sont inchangés : à partir de 7h00 tous les matins d'école et le soir après la classe jusqu'à 18h30 sauf le mercredi.

Rappel : En raison des élections régionales des 6 et 16 décembre 2015 les personnes récemment arrivées sur la commune ont jusqu'au 30 septembre 2015 pour s'inscrire sur la liste électorale.

Fait à Manonville, le 25 août 2015
Le maire,
Patrick THIERY